

AVIS PUBLIC

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 6 mai 2019, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-442** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles (AO-109)* ».

L'objet de ce règlement vise à mieux outiller le comité de démolition lors de l'analyse d'une demande visant un immeuble situé dans un secteur industriel d'intérêt patrimonial.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 14 juin 2019

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

